

Pour être sur d'avoir LEYRE au courant
Pour diffusion au réseau des prestataires et usagers de la Leyre

VAL DE L'EYRE. Avec près de 100 000 personnes qui vont descendre la Leyre cette année, le Parc naturel, chargé de l'entretien, sensibilise au respect de la rivière

Le charme fragile de la Leyre

Bernadette Dubourg

En 1985, 5 000 personnes avaient goûté aux joies du canoë sur la Leyre. Cette année, ce sont près de 100 000 personnes qui vont descendre la rivière, dans sa partie landaise comme girondine.

Les trois quarts des visiteurs, cependant, se passeront d'un encadrement. « La tendance s'est inversée ces dernières années, d'où nos efforts permanents pour informer ce public des règles élémentaires de sécurité sur la rivière, mais aussi pour les sensibiliser à la nécessaire protection du cours d'eau et de son environnement » assure Frédéric Gilbert, chargé de tourisme de pleine nature au Parc Régional naturel des Landes de Gascogne.

Le Parc s'apprête d'ailleurs à installer des panneaux d'information, tout le long de la rivière, avec la participation des communes traversées, dans les deux départements.

90 kms de rivière. Une dizaine d'années après sa création, en 1970, le Parc naturel a lui-même initié les premières descentes en canoë, en partenariat avec Jeunesse et Sport, avec cependant la double interdiction d'allumer des feux et de faire du camping sauvage.

Petit à petit, toutes les communes se sont équipées. C'est ainsi que les sept premières haltes nautiques ont vu le jour à Mexico, Pissos et Saugnac, dans les Landes, Belin-Beliet, Salles, Mios et le Teich, en Gironde. Dès les années 90, les associations, avec les clubs de canoë-kayak, puis les entreprises privées ont commencé à s'installer sur les bords de la Leyre.

Aujourd'hui, on dénombre une quinzaine de prestataires de services le long des 90 kms de la rivière. En 1999, toutefois, le Parc naturel a estimé qu'il « n'était plus possible de laisser se multiplier à l'infini le nombre de bateaux et exploiter la rivière sans une coordination ». L'alerte avait, en fait, été donnée en juillet 1995 avec l'apparition de jet skis sur la rivière. La réaction avait été rapide. Le mois suivant,



Les visiteurs sont de plus en plus nombreux, et naviguent seuls pour la plupart. D'où le projet d'installation de panneaux d'information, pour inciter les touristes à respecter l'environnement

PHOTO FRANCK PERROCCO

Les descentes de la Leyre

Quel que soit le prestataire de services, le parc naturel, les communes, les associations ou les entreprises privées, plusieurs formules existent. Des sorties d'une demi-journée ou une journée, seul ou en famille. Il faut compter de 28 à 37 euros un canoë pour deux adultes, avec un enfant de moins de 10 ans (gratuit), pour une journée. Des découvertes accompagnées, comme la sortie libellule, chemin d'histoire, richesse pisci-

cole. Une randonnée intégrale, une combinaison canoë-vélo ou encore le kayak de mer.

Il faut savoir nager, comme il est stipulé dans le contrat de location du canoë et les enfants doivent avoir plus de 6 ans. Les haltes nautiques sont ouvertes toute l'année. Mais les descentes de la Leyre (on ne remonte jamais la rivière) ont surtout lieu entre Pâques et Toussaint. Elles s'arrêtent même souvent fin septembre.

les deux préfets des Landes et de Gironde avaient pris un arrêté interdisant les bateaux à moteur sur la Leyre et sur l'Eyre, en amont du Pont de Lamothe (entre Le Teich et Biganos), limitant aussi par la même occasion les lieux d'embarquement et de débarquement aux seuls ponts (17 le long des 90 kms) : « Il s'agissait aussi bien d'interdire une pratique dangereuse que de limiter les impacts de l'accès à l'eau. » Il est aussi interdit d'embarquer ou débarquer après le coucher et avant le lever du soleil.

« Un équilibre fragile ». C'est ainsi qu'en 1999, les structures

existantes ont créé un « réseau des prestataires et usagers de l'Eyre », pour « un développement raisonné », rassemblant également les usagers de canoë, les pêcheurs, les gendarmes et les pompiers.

« Notre capital commun, c'est la rivière, ce n'est pas le canoë. La Leyre est une ressource à protéger » répète Frédéric Gilbert.

Dans un double souci d'information et de sensibilisation, le Parc a établi des cartes, installé des échelles de niveau d'eau à tous les ponts, imprimé des poches à déchets, édité des carnets d'accueil, distribué des carnets de route.

Trois lieux

Le parc naturel gère trois équipements en direct :

La Maison de la nature du bassin d'Arcachon au Teich, tournée vers l'environnement où les descentes en canoë sont prolongées par des promenades en kayak de mer sur le Bassin (Téléphone 05.56.22.80.93).

Le Centre du Graoux à Belin-Beliet (05.57.71.99.29).

L'atelier-gîte de Saugnac-et-Muret, dans les Landes (05.58.07.73.01).

Aujourd'hui, le Parc est confronté à une « banalisation » du canoë : « Les prestataires de service se multiplient, les visiteurs sont de plus en plus nombreux, beaucoup ont leur propre canoë et la majorité naviguent seuls, sans encadrement, sans l'équipement nécessaire, sans la connaissance. C'est une nature non domestiquée, ce n'est pas un terrain de jeux. »

D'où la toute prochaine installation de panneaux d'information le long de la Leyre pour informer le public : « La Leyre, c'est beau, c'est attirant, mais c'est un équilibre fragile qu'il faut protéger et préserver. »

ARTICLE SUD OUEST, édition Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre
paru le 9 août 2006